

REF: DO/SDTO/DRT/023/2024

Biskra le : 15/09/2024

A Monsieur Kobchi Said

Le gérant de l'entreprise : ETPH Kobchi Said
Siège social : Ouled Sliman - M'sila

O B J E T : 2^{ème} Mise en demeure.

Ref. : Contrat N° : 03/2024 - ODS N° : 05/2024 du 22/04/2024

Suite à la 1^{ère} mise en demeure en date du **04/09/2024**, vous n'avez pas remplir vos engagements contractuels dans le délai précis.

De ce fait, je vous mets en demeure pour la 2^{ème} fois afin de se présenter pour l'ouverture de chantier dans un délai de huit (08) jours.

Faute de quoi et selon l'article n° 38 du contrat, nous procéderons à la résiliation a tort exclusif du contrat

Meilleures salutations.



7 7 SEPT 2024

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de BISKRA
Signé: ALLAB Loukmane